



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports  
Talgutzentrum 27  
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95  
info@swiss-fencing.ch  
www.swiss-fencing.ch

***A l'attention de  
Tout(e)s les Président(e)s de Clubs***

Ittigen, le 3 mai 2020

## **COMMUNICATION IMPORTANTE A tous les Clubs N° 6**

---

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Chers Amies Sportives,  
Chers Amis Sportifs,

Comme indiqué dans les communications précédentes, nous souhaitons vous transmettre le concept de protection de Swiss Fencing avec quelques commentaires et explications.

Les mesures de l'ordonnance Covid-2 du 16.3.2020 s'appliquent toujours, en particulier, l'interdiction des groupes de plus de 5 personnes ainsi que les mesures liées à la distanciation sociale.

Le Conseil fédéral a autorisé les activités sportives à partir du 11.5.2020, sous conditions. Mais cela uniquement s'il existe un concept de protection. Swiss Fencing a soumis un concept et il a été accepté par les autorités responsables. Ce concept a déjà été publié sur le site Internet de Swiss Olympic. Ce document est désormais également publié sur notre site web.

Nous avons abordé de nombreux détails dans le concept de protection et avons essayé d'en tirer le meilleur. Des améliorations seront certainement possibles ou nécessaires au cours du processus, mais nous devons d'abord commencer à l'appliquer et en tirer les leçons.

Il s'agit désormais pour les clubs d'escrime de créer et d'imposer eux-mêmes un concept de protection pour leur centre d'entraînement. Ce concept devrait se baser sur le concept de Swiss Fencing, car il constitue la base de l'autorisation pour la réouverture des salles d'escrime. Le concept de protection de Swiss Fencing est donc une base. Les cantons peuvent émettre des exigences supplémentaires et être contraignants. Ces mesures officielles des autorités ont toujours la priorité et doivent être mises en œuvre par les clubs eux-mêmes. Le club doivent se renseigner eux-mêmes sur les mesures cantonales.



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports  
Talgutzentrum 27  
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95  
info@swiss-fencing.ch  
www.swiss-fencing.ch

Nous souhaitons mettre en évidence quelques points :

- Les groupes d'entraînement ainsi que les plages horaires sont composés sur invitation (entraîneur responsable ou directeur sportif). Les listes/protocoles correspondants sont conservés pour le suivi (contact tracing).
- Il est important de définir la taille des groupes par rapport à la grandeur de la salle d'escrime.
- Se changer, se doucher, etc ne doivent pas se faire dans les clubs.
- Le concept ne doit pas être approuvé par Swiss Fencing. Il est de la responsabilité des clubs de se conformer aux exigences des autorités.
- Dans la section « Priorités groupes » (point 4.1): le sport populaire est également inclus.

Entraînements Swiss Fencing (CEPE, équipe nationale) :

- Swiss Fencing organisera également ses entraînements selon les exigences du concept.
- Les athlètes sont sélectionnés et coordonnés par Swiss Fencing.
- Swiss Fencing consultera les clubs concernés pour l'occupation et les horaires.

Du 11.5.2020 au 31.05.2020, la phase 1 du concept s'applique (voir étapes point 4.1). Ensuite, la phase 2 devrait s'appliquer, de manière analogue à la marche à suivre du Conseil fédéral. Nous ne savons pas encore quand un fonctionnement sans restrictions sera à nouveau possible. Cela dépend du Conseil fédéral : s'il peut maintenir ses décisions ou s'il doit mettre en place d'autres mesures de resserrement ou d'assouplissement.

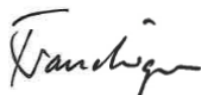
Les concepts de protection doivent être publiés et communiqués dans les clubs sous une forme appropriée. Nous recommandons également aux athlètes de signer un protocole comprenant au moins les mesures de distanciation sociale et de responsabilité personnelle. La conception de ce protocole est sous la responsabilité des clubs (contenu, forme, etc.).

Swiss Fencing ne peut que recommander les mesures. Bien que ce concept a été validé par le BASPO/OFSPPO et Swiss Olympic il relève de la responsabilité de chaque Club de l'appliquer en relation avec ses infrastructures, ses possibilités techniques et en tenant compte des spécificités régionales. Swiss-Fencing ne prend aucune responsabilité à ce sujet La mise en œuvre reste du ressort des clubs.

Nous ne pouvons pas et ne voulons pas jouer à la police. Nous en appelons à la responsabilité personnelle de la famille de l'escrime et espérons que nous pourrions bientôt pratiquer à nouveau notre sport bien-aimé sans restrictions. Nous souhaitons avancer ensemble!

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toutes questions.

Lars FRAUCHIGER  
CMO et vice-président



Franco CERUTTI  
General Manager

